

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM068/2024

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Stationnement camion toupie
Chemin des Ondines

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société PISCINES DESJOYAUX, en date du 24 avril 2024 de stationner des camions toupie pour le coulage d'une piscine au 9 chemin des Ondines ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est une voirie communale ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le mercredi 15 mai 2024, de 7h30 à midi, le stationnement de camions toupie sera autorisé au droit du n° 9 chemin des Ondines.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier. Un cheminement piéton et cycliste devra être maintenu. Les accès aux propriétés devront être maintenus.

ARTICLE 3 : Les camions toupie devront accéder à la propriété par le chemin du Stade à Vaugneray. En effet, le pont, côté rue des Forges, à l'autre extrémité du chemin des Ondines, est un ouvrage fragile et est interdit aux plus de 3.5 tonnes.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au service environnement de la CCVL,
- à la société PISCINES DESJOYAUX.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 26 avril 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

3 0 AVR. 2024

